

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2022\_5\_4

**Objet : Fixation du prix des caveaux et  
cavernes – Cimetière La Colline**

**VOTE  
UNANIMITE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 8 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au Foyer Désiré GRAZIANO, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaients présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Joël YERPEZ à M. Olivier GUIROU

M. Yves LOMBARDO à Mme Chantal GARCIA

Mme Myriam SEILER à Mme Marie-Aude MESTRE

M. Christophe AGARD à Mme Carine WECKERLIN

Mme Marie-Laure GIORSETTI à M. Patrice MARTIN

Mme Christine VALLET à Mme Nathalie CLAUZEL

Absent excusé : M. Gérard CRUZ

Absents : Mme Hinda DAHMAN – M. Stéphane SARDA

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

## Fixation du prix des caveaux et des cavurnes des cimetières communaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les cimetières communaux sont devenus trop exigus et ont nécessité l'aménagement de nouveaux espaces.

Afin de pallier le manque de caveaux et d'emplacements cinéraires, la municipalité vient à cet effet de faire poser dans le cimetière de la colline :

- 7 caveaux de 2 places
- 6 cavurnes de 4 urnes

Le prix des caveaux et des cavurnes conformément à la loi correspond au prix d'achat de la commune soit :

- 3 180,00 € pour un caveau 2 places
- 1 180,00 € pour une cavurne 4 urnes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif des caveaux et des cavurnes à la vente selon les tarifs précités.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la fixation des tarifs des caveaux et des cavurnes à :

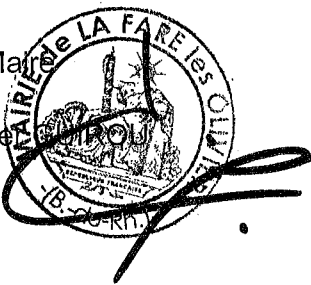
- 3 180,00 € pour un caveau 2 places
- 1 180,00 € pour une cavurne 4 urnes

**DIT** que les recettes relatives à la vente de ces caveaux et cavurnes seront prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Olivier



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA